

Contrat, chartre et CGV :

COSMO CHATS

**Garde de chat à domicile :**

***Cette prestation n’est pas un service d’urgence. Je suis joignable et disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf exception. Je peux également déjà me trouver en rendez-vous ou sur la route et donc ne pas être joignable instantanément.***

*Le siège de la micro entreprise, Cosmo Chats au 30 Allée du Sauze 69160, Tassin n’est pas un bureau, mais la maison familiale. Si, vous choisissez de déposer les clés dans la boite aux lettres ou de me faire déposer vos clés dans une boite aux lettres, Cosmo Chats décline toutes responsabilités en cas de vol de clés. Il faudra déposer les clés au maximum deux jours avant le début de la garde.*

LES ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR :

- Établir les impératifs et les besoins à fournir durant votre absence.

- Mettre à disposition nourriture, litière, médicaments en quantité suffisante pour votre animal ou vos animaux.

- Mettre à disposition la caisse de transport et le carnet de santé de l’animal.

- Avoir une assurance responsabilité civile. Elle est souvent présente dans le contrat de l’assurance habitation.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES :

- 50% du paiement intégral est à verser lors de la prévisite, le restant sera à verser lors de la post-visite.

- Le paiement s’effectue par chèque, espèce ou virement.

- En cas d’annulation, 15 jours avant le début de la garde, 50% de la prestation demandée devra être réglée à Cosmo Chats.

- En cas d’annulation, 1 semaine avant le début de la garde, la totalité de la prestation demandée devra être réglée à Cosmo Chats.

- Toute annulation doit être signalée par mail à cosmochats@gmail.com.

LES RESPONSABILITÉS À LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR :

- Si l'animal présente la nécessité d'une visite chez le vétérinaire, les frais restent à la charge du souscripteur.

**Merci de noter le montant maximum à engager en cas de problème médical :**

- Tout achat lors de la garde nécessaire à la santé et au bien-être de l'animal reste à la charge du souscripteur avec accord des deux parties précédant l'achat. Le temps consacré à l’achat d’un produit sera facturé suivant le temps passé et suivant le déplacement. 0.40 centimes au kilomètre et 5 euros par quart d’heure.

- Si votre animal a un accès à l'extérieur en maison, en rez-de-chaussée ou sur un balcon et que de ce fait : il fugue, se blesse ou décède durant la garde, la responsabilité, les conséquences et les frais ne peuvent être à la charge de Cosmo Chats.

**Animaux autorisés à sortir dehors (barrer la mention inexacte) : OUI / NON**

- Si l'animal décède lors de la garde à domicile, il faudra réaliser une autopsie dans une clinique vétérinaire (clinique vétérinaire du Valvert à Écully, Dr Powalla et Dr Donas) dans le cas où vous souhaitez déterminer les causes et les responsabilités de chacun.

- Si votre domicile présente des menaces pour la santé et l'état physique de votre animal et que ce ou ces risque(s) est/sont effectif(s) durant la garde, aucune charge ne pourra être retenue contre Cosmo Chats.

LES RESPONSABILITÉS À LA CHARGE DE COSMO CHATS :

- L'engagement de respecter les demandes des propriétaires tout en restant en accord avec les besoins et le bien-être de l'animal.

- Le respect de la vie privée et le secret professionnel.

- Personne d’autre que Clémence Gibiat (gérante), Emma Quilici et Hélène Rognin (entreprises sous-traitantes pour juillet, août, décembre et certains week-ends, **jamais sans votre accord préalable** en cas d’indisponibilité de Cosmo Chats) ne possèdent vos coordonnées et vos clés. Aucune autre personne ne sera présente chez vous sans votre accord préalable.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE COSMO CHATS :

- Les week-end, vacances, jour de congé peuvent être sous-traités **jamais sans votre accord préalable** avec Hélène Rognin, [nadisadhanalyon@gmail.com](mailto:nadisadhanalyon@gmail.com), siret : 853 275 286 00011. Toutes les responsabilités seront alors à sa charge. Ou avec Emma Quilici, Cozy Cat, <https://www.cozycat.fr/>. Toutes les responsabilités seront alors à sa charge.

**- En cas d’accident, de maladie donnant lieu à une incapacité de travail pour Clémence Gibiat, merci de noter une personne à contacter en cas d’urgence pour prendre la relève, toutes les responsabilités passeront alors à sa charge :**

Si aucune personne n’est désignée, Hélène Rognin Nadisadhana ou Emma Quilici Cozy Cat pourront assurer le passage minimum (nourriture, eau, litière) en fonction de leurs disponibilités. Toutes les responsabilités passeront alors à leur charge.

En cas de réclamation, adressez-vous au service client d’entreprise, Cosmo Chats, 30 Allée Du Sauze, 69160 Tassin La Demi-Lune, FRANCE. En cas de mésentente, vous pouvez recourir à une médiation. Tout litige doit être au préalable signifié par écrit au service client : Cosmo Chats, 30 Allée Du Sauze, 69160 Tassin La Demi-Lune, FRANCE. En cas de litige, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents.

**La signature valide votre acceptation sans réserve des CGV et du contrat ci-dessus : nom, prénom, nom de l’animal, « Bon pour accord », date, signature du client :**

COSMO CHATS, Clémence Gibiat, 30 Allée Du Sauze, 69160, Tassin, 06 52 18 69 43, cosmochats@gmail.com

Siret : 81315441600016 Assurance professionnelle : 169421857G

ACACED : CC-AD-408